

CONTACT+PLUS

10

ENTREVUE
LOUIS LOISELLE ET L'AIMQ

22

LE SÉMINAIRE DE L'AIMQ 2013 EN IMAGES

31

EXCLUSIF
LE NOUVEAU LOGO DE L'AIMQ

14

DOSSIER SPÉCIAL
LE PRIX GÉNIE-MÉRITAS 2013





“ L'utilisation de conduites de PEHD Weholite nous a permis de réaliser le projet dans des délais moindres tout en nous permettant de résoudre considérablement la facture pour la ville de Sainte-Agathe-des-Monts aux prises avec un problème de surverse dans le milieu récepteur ”

Projet: Conduite de refoulement à basse pression (15 psi) des égouts unitaires, Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

M. Alexandre Foisly, ing. de MBN Constructions inc.

Alexandre Foisly



SOLENO

La maîtrise de l'eau pluviale

SOLENO.COM





4	MOT DU PRÉSIDENT	
5	CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AIMQ 2013-2014	
6	CHRONIQUE JURIDIQUE	Les ententes relatives aux travaux municipaux
10	ENTREVUE	LOUIS LOISELLE ET L'AIMQ : dans le feu de l'action!
14	DOSSIER SPÉCIAL	PRIX GÉNIE-MÉRITAS 2013 Projet d'alimentation en eau potable
20	DANS LES CHAPITRES	Le Chapitre de la Montérégie de l'AIMQ se réunit lors d'une croisière sur le fleuve Saint-Laurent
21	LES CHAPEAUX BLANCS	VOIR GRAND..!
22	LE SÉMINAIRE EN IMAGES	50 ans de réseautage au service du citoyen
30	QUE SONT-ILS DEVENUS ?	
31	EXCLUSIF	Lancement officiel du nouveau logo de l'AIMQ



PHOTO COUVERTURE

Prix Génie-Mérites 2013.
Nouvelle conduite et prise d'eau –
Grand lac Saint-François

CONTACT PLUS

La revue **CONTACT PLUS** est publiée quatre fois par année par l'Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ) à l'intention de ses membres et des gestionnaires du monde municipal. **TIRAGE** : 1 700 copies
COMITÉ DE RÉDACTION | ÉDITEUR PRINCIPAL, PRÉSIDENT DU COMITÉ DE RÉDACTION ET PUBLICITÉ : Mathieu Richard, directeur général de l'AIMQ | dg@aimq.net **ÉDITEURS ADJOINTS | CONTENU** :
 Steve Ponton, ing., urb. | steve.ponton@sympatico.ca **COMPTES CLIENTS** : Yves Beaulieu, ing. | beaulieu.y@videotron.ca | tél. : 450 773-6155 | téléc. : 450 773-3373 **DIFFUSION** : Ian Blanchet, ing. **DIRECTION ARTISTIQUE
 ET INFOGRAPHIE** : Rouleau-Paquin design communication | tél. : 514 288-0785 | info@rouleaupaquin.com | www.rouleaupaquin.com **IMPRESSION** : J. B. Deschamps Inc. **DISTRIBUTION** : Harling Direct

Les opinions exprimées par les collaborateurs ne sont pas nécessairement celles de l'AIMQ. La reproduction totale ou partielle de cette revue, par quelque moyen que ce soit, est interdite à moins d'une autorisation expresse écrite de l'AIMQ.

ENVOI DE PUBLICATION CANADIENNE | NUMÉRO DE CONVENTION : 40033206 **ISSN** : 1911-3773 **DÉPÔT LÉGAL** : Bibliothèque et Archives Canada, 2013 | © AIMQ, 2013

CONSEIL D'ADMINISTRATION AIMQ (2013-2014) | PRÉSIDENT : Louis Loisel, ing. (Ville de La Tuque) **VICE-PRÉSIDENT** : Mario Lajeunesse, ing. (Ville de Mirabel) **SECRÉTAIRE** : Jean-Paul Landry, ing. (Ville de Dorval)
TRÉSORIER : Sylvain Marcoux, ing. (Ville de Montréal) **ADMINISTRATEURS** : Stéphane Larivée, ing. (Ville de Terrebonne) | Mariana Jakab, ing. (Ville de Saint-Lambert) | Stéphane Bergeron, ing. (MRC de Lotbinière) | Jean Daniel, ing. (Ville de Baie-Saint-Paul) | Simon Brisebois, ing. (Ville de Saint-Jérôme) **PRÉSIDENT SORTANT** : Steve Ponton, ing., urb. (Ville de La Prairie) **REPRÉSENTANT DES GOUVERNEURS** : Léonard Castagner, ing. (Ville de North Hatley)

ASSOCIATION DES INGÉNIEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC : C.P. 792, Succursale «B», Montréal (Québec) H3B 3K5 | tél. : 514.845.5303 | aimq.net





Par **Louis Loiseau**, ing., président de l'AIMQ

Il me fait plaisir d'user de ma plume pour la première fois en tant que président de notre association pour les besoins de notre revue *Contact Plus*. J'espère pouvoir être à la hauteur de vos attentes afin de faire cheminer à votre satisfaction les différents dossiers qui sont déjà en cours, ou qui se présenteront en cours de mandat. Chose certaine, avec le conseil d'administration en place et son soutien administratif, je suis confiant de pouvoir traverser les prochaines semaines avec succès dans le traitement de nos prochaines actions. Merci également à vous tous de la confiance que vous m'avez démontré lors de ma nomination à ce nouveau poste.



D'entrée de jeu, je désire écrire quelques lignes sur la rencontre constructive qu'a eu notre C.A. avec le président de l'Ordre des ingénieurs du Québec, M. Daniel Lebel, lors du dernier séminaire à Rimouski. Ce dernier voulait nous présenter les actions qu'entend prendre l'Ordre pour rétablir la confiance du public envers ses membres, confiance qui a pris un dur coup comme on le sait avec les différentes révélations publiques des derniers mois touchant directement certains membres, donc la profession. Ces actions visent également à protéger chacun des membres de l'Ordre contre les pressions extérieures ou influences de quelque nature que ce soit. M. Lebel est conscient que l'ingénieur municipal est au cœur du processus d'octroi, de gestion et de surveillance des travaux municipaux. L'Ordre des ingénieurs du Québec a donc comme objectif de présenter à la Commission Charbonneau un mémoire qui contiendra une série de recommandations visant à améliorer l'encadrement et le soutien aux ingénieurs pour qu'ils puissent faire primer leurs obligations déontologiques dans l'éventualité où ils feraient l'objet de pressions extérieures. Je vous invite donc à suivre de près cette démarche au fil des communiqués de notre Ordre.

Pour faire du pouce sur cette Commission, je vous informe qu'il est également de l'intention de l'A.I.M.Q. de déposer aussi un mémoire à la fin de l'automne pour faire valoir les préoccupations importantes de nos membres. Une de ces préoccupations, qui semble être unanime, est de pouvoir mieux protéger le statut de l'ingénieur municipal qui est sujet à toutes sortes de pressions dans le cadre de ses fonctions. D'autres préoccupations ont également été étudiées lors d'une réunion extraordinaire qui a eu lieu le 24 octobre dernier à St-Hyacinthe. Cette rencontre réunissait le conseil d'administration ainsi que des représentants délégués par chacun des chapitres, afin de pouvoir débattre des éléments clés à retenir et à inclure dans notre mémoire qui est en préparation. Nous vous communiquerons dès que possible le fruit de tous ces travaux.

Dans un autre ordre d'idée, et dans la lancée des différentes formations reçues lors de notre dernier séminaire à Rimouski sur le réseautage (je me permets ici en passant de féliciter toute l'équipe du comité organisateur dirigée par notre collègue Denis Latouche pour ce séminaire très enrichissant) je crois que nous devons évaluer très sérieusement à associer l'A.I.M.Q. au réseau professionnel LinkedIn au cours de la prochaine année. Le message lancé par le formateur M. Yves Lavoie, ing., formateur, était à mon avis sans équivoque : nous devons nous approprier les avantages importants d'un tel réseau dans l'accomplissement de notre travail de tous les jours. Une association comme la nôtre aurait donc tout avantage à évaluer cette question, de façon à pouvoir bonifier nos forces en matière de réseautage.

Par ailleurs, il faudra également travailler à continuer à mettre en application notre « Plan stratégique 2013-2014-2015 » qui contient cinq (5) grands axes de développement comprenant vingt (20) moyens d'action en tout. Ces axes sont le membership, le financement, le positionnement auprès des acteurs publics, la consolidation des outils de communications et la consolidation des outils de gestion. Je vous invite à le consulter dans votre *Contact Plus* du printemps 2013, pour prendre connaissance de l'ampleur de ces stratégies. De plus, il se présente sous une forme de cahier détachable pouvant être consulté au besoin.

Parmi les différents comités sur lesquels travaillent chacun des membres de votre conseil d'administration, je serai, entre autres, sur celui qui aura à réétudier les services offerts aux membres. Est-ce que ces services sont connus de nos membres? Est-ce qu'ils sont toujours adaptés à nos besoins? Est-ce que ces services sont complets? Voilà différentes questions que l'on doit se poser en cette matière si on veut actualiser adéquatement les services offerts.

Pour terminer, à la suggestion du C.A. qui veut mousser notre sentiment de fierté à l'effet d'être membre de notre association, il a été proposé de fournir à chacun de nos membres le logo numérique de l'A.I.M.Q. accompagné du texte « Membre de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec (A.I.M.Q.) ». Ce logo pourra être ajouté et intégré sous votre signature numérique utilisé dans vos courriels. Il s'agit d'une façon simple et efficace pour augmenter notre visibilité à tous nos contacts et de démontrer également notre fierté d'appartenir à notre association. Cette distribution, si elle n'a pas été complétée au moment de la parution de ce numéro, le sera sous peu. ■

Si des questions demeurent ou pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez m'envoyer vos courriels à l'adresse suivante : president@aimq.net

Salutations à tous les membres!

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AIMQ | 2013-2014



Louis Loiselle, ing.
Président
Ville de La Tuque



Mario Lajeunesse, ing.
Vice-président
Ville de Mirabel



Jean-Paul Landry, ing.
Secrétaire
Ville de Dorval



Sylvain Marcoux, ing.
Trésorier
Ville de Montréal



Stéphane Larivée, ing.
Administrateur
Ville de Terrebonne



Mariana Jakab, ing.
Administratrice
Ville de Saint-Lambert



Stéphane Bergeron, ing.
Administrateur
MRC de Lotbinière



Jean Daniel, ing.
Administrateur
Ville de Baje-Saint-Paul



Simon Brisebois, ing.
Administrateur
Ville de Saint-Jérôme



Steve Ponton, ing., urb.
Président sortant
Ville de La Prairie



Léonard Castagner, ing.
Représentant des Gouverneurs
Village de North Hatley



Mathieu Richard
Directeur général



Par M^e Jean-Pierre St-Amour, avocat

Les ententes relatives aux travaux municipaux¹

Avant les années 1990, le scénario du progrès par le développement immobilier était favorable aux promoteurs. Ainsi, le promoteur ou le propriétaire qui désirait réaliser un projet immobilier sur son terrain, s'adressait au conseil municipal pour requérir l'adoption d'un règlement d'emprunt afin que la municipalité construise les infrastructures devant desservir son projet. Il lui suffisait alors de faire miroiter l'arrivée de nouveaux contribuables, donc de nouvelles taxes, et de vanter les mérites du progrès pour obtenir l'adhésion enthousiaste des édiles municipaux.

Le conseil municipal acceptait dès lors de faire assumer à long terme par l'ensemble de la collectivité les frais de la construction des infrastructures projetées, ce qui permettait de concrétiser le lotissement et au promoteur de vendre les terrains à être construits. Le promoteur réduisait ainsi ses coûts au minimum et bénéficiait du profit résultant de la valeur ajoutée à ses terrains par la présence des infrastructures.

Mais cette vision du « développement » ne s'est pas avérée sans conséquence sur l'évolution du territoire des municipalités. Si effectivement, à différents endroits, des projets immobiliers ont connu beaucoup de popularité, attirant de nouveaux occupants, donc de nouveaux contribuables, cette approche a aussi favorisé l'étalement urbain. Il en a résulté une lourde charge pour l'ensemble des contribuables qui devaient assumer par leurs taxes le financement des règlements d'emprunt et la présence des infrastructures non rentabilisées en raison de la dispersion des lotissements.

Dans les années 1970, le législateur québécois a offert aux municipalités, pour réajuster ce modèle opérationnel, la possibilité, comme l'indiquaient les lois municipales, de déterminer par règlement les garanties que devait donner toute personne à la demande de laquelle elles décrétaient l'exécution de travaux municipaux en vue de la réalisation

de nouvelles constructions sur les terrains faisant l'objet de la demande.

De nombreuses municipalités n'ont cependant pas attendu ces dispositions particulières pour conclure des ententes avec des propriétaires et des promoteurs, en se prévalant de leur pouvoir général de passer des contrats. Souvent, les ententes étaient établies avec les promoteurs d'un centre commercial ou même d'un projet immobilier pour déterminer la séquence de leurs interventions et même pour prévoir les charges qui pouvaient être assumées par les promoteurs si tel devait être le cas. Il n'est cependant pas nécessaire de dire que ces derniers tentaient de réduire au minimum leurs risques et de laisser aux municipalités le maximum de frais liés aux infrastructures à caractère public.

Ces approches ont cependant suscité des interrogations quant à leur légalité. Par ailleurs, la prise de conscience accrue pour l'association des propriétaires et des promoteurs aux frais encourus par la construction des infrastructures et des équipements, a conduit le législateur à adopter en 1994 des modifications à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*² afin de mieux encadrer la réalisation de travaux municipaux.

Les articles 145.21 à 145.30 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettent ainsi au conseil d'une municipalité, par règlement, d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement, ou encore d'un certificat d'autorisation ou d'occupation, à la conclusion d'une entente entre le requérant et la municipalité. Cette entente porte sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux, et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux.

Ainsi, à partir du moment où une personne souhaite obtenir un permis ou un certificat mentionné précédemment, alors que la réalisation des opérations visées par ces permis ou certificats peut impliquer la réalisation de travaux municipaux, elle doit alors conclure une entente dont les paramètres sont déterminés dans le règlement, et souvent en fonction d'un modèle d'entente.

La réglementation sur les ententes relatives aux travaux municipaux témoigne de l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire dans une forme d'urbanisme contractuel associant l'administration publique municipale et les entrepreneurs, propriétaires ou promoteurs privés.

¹ Texte préparé par M^e Jean-Pierre St-Amour, avocat du cabinet Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et Associés. Les informations d'ordre juridique communiquées dans le présent texte sont de portée générale et doivent être nuancées ou adaptées pour tenir compte des faits ou de contextes particuliers. Le présent texte résume l'ouvrage qu'il a publié en juin 2013 aux Éditions Yvon Blais sous le même titre.

² L.R.Q., c. A-19.1, ci-après désignée « la Loi ».



La Loi ne définit ce qu'elle considère comme des travaux municipaux. Il apparaît logique cependant d'inclure non seulement les infrastructures et les équipements destinés à être cédés à la municipalité qui desservent au premier chef les terrains du requérant, mais également tous les travaux qui peuvent relever de la compétence d'une municipalité et qui demeurent officiellement sous l'autorité privée. En effet, il importe d'assurer une bonne connexion de ces infrastructures, d'autant plus qu'il apparaît probable qu'éventuellement elles seront cédées à la municipalité ou même que cette dernière puisse être obligée de les prendre à sa charge. Cette dernière obligation peut résulter d'une ordonnance ministérielle prise en application de la *Loi sur la qualité de l'environnement*³ s'il s'agit d'aqueducs ou d'égouts, par exemple. Elle peut aussi donner suite à la demande des citoyens qui occuperont dans l'avenir les lieux et qui invoqueront l'iniquité d'être traités en citoyens de seconde zone, puisque devant assumer les frais des infrastructures privées en plus de payer les taxes pour les autres services municipaux.

L'entente relative aux travaux municipaux doit être distinguée de l'approbation de principe qui peut être accordée au projet d'un promoteur en cours de planification. Ce

dernier peut ainsi s'éviter d'encourir des frais substantiels à préparer des plans définitifs et complets, alors qu'il est plus approprié de procéder par étape en discussion avec les autorités municipales. Une entente de principe n'a d'ailleurs sur le plan légal pas de caractère obligatoire, à moins d'un engagement très concret de la municipalité.

Comme le prévoit l'article 145.22 de la Loi, le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux doit indiquer les zones d'application, toutes catégories de constructions, de terrains ou de travaux à l'égard desquels la délivrance d'un permis ou d'un certificat est assujettie, ainsi que toutes catégories d'infrastructures ou d'équipements inclus dans l'entente, dont certains doivent être destinés à desservir des immeubles non visés par la demande de permis ailleurs dans le territoire de la municipalité. Le règlement doit également déterminer les modalités suivant lesquelles est établie la part des coûts relatifs aux travaux que le titulaire du permis ou du certificat doit prendre à sa charge, ainsi que les modalités, le cas échéant, suivant lesquelles est déterminée la part des coûts relatifs aux travaux, que les bénéficiaires de ces travaux, autres que les titulaires du permis ou du certificat, doivent prendre à leur

charge. Il s'agit là d'un avantage indéniable des ententes que de prévoir, en plus de la part que le promoteur et la municipalité devront assumer, celle qui, suivant la configuration des lieux, est imputable aux bénéficiaires des travaux visés par l'entente, bien que ces bénéficiaires ne soient pas signataires de cette entente.

Évidemment, le règlement peut également assujettir la délivrance du permis ou du certificat au paiement préalable de tout quote-part payable.

C'est cependant dans l'entente, adaptée aux besoins et particularités de chaque dossier, que l'on prévoit la description des travaux et la désignation de la partie responsable de leur réalisation, le délai de la réalisation, la détermination des coûts, les pénalités recouvrables en cas de retard d'exécution et les garanties financières exigées.

Lorsque l'entente prévoit le paiement d'une quote-part par des bénéficiaires de travaux qui ne sont pas signataires de l'entente, cette dernière doit mentionner, dans une annexe, les immeubles qui sont assujettis, ou encore tout critère permettant de les identifier. >

3 L.R.Q., c. Q-2.



La municipalité doit également établir dans l'entente les modalités de remise, si tel est le cas, au titulaire du permis ou du certificat, de la quote-part des coûts payables par les bénéficiaires, ainsi qu'une date limite à laquelle elle doit rembourser la quote-part non payée par ces derniers.

Ainsi, ces dispositions législatives accordent une marge de manœuvre très intéressante à la municipalité puisqu'elle peut exiger le paiement d'une partie des infrastructures des bénéficiaires, bien qu'elles aient été construites par un promoteur, ou encore les rendre exigibles au moment d'une demande de permis de construction ou de lotissement, ou encore d'un certificat d'autorisation et d'occupation formulée par ces bénéficiaires.

Le législateur a par ailleurs prévu aux articles 145.26 à 145.28 de la Loi des dérogations à des exigences et contraintes particulières du droit municipal lorsqu'une entente relative aux travaux municipaux est conclue.

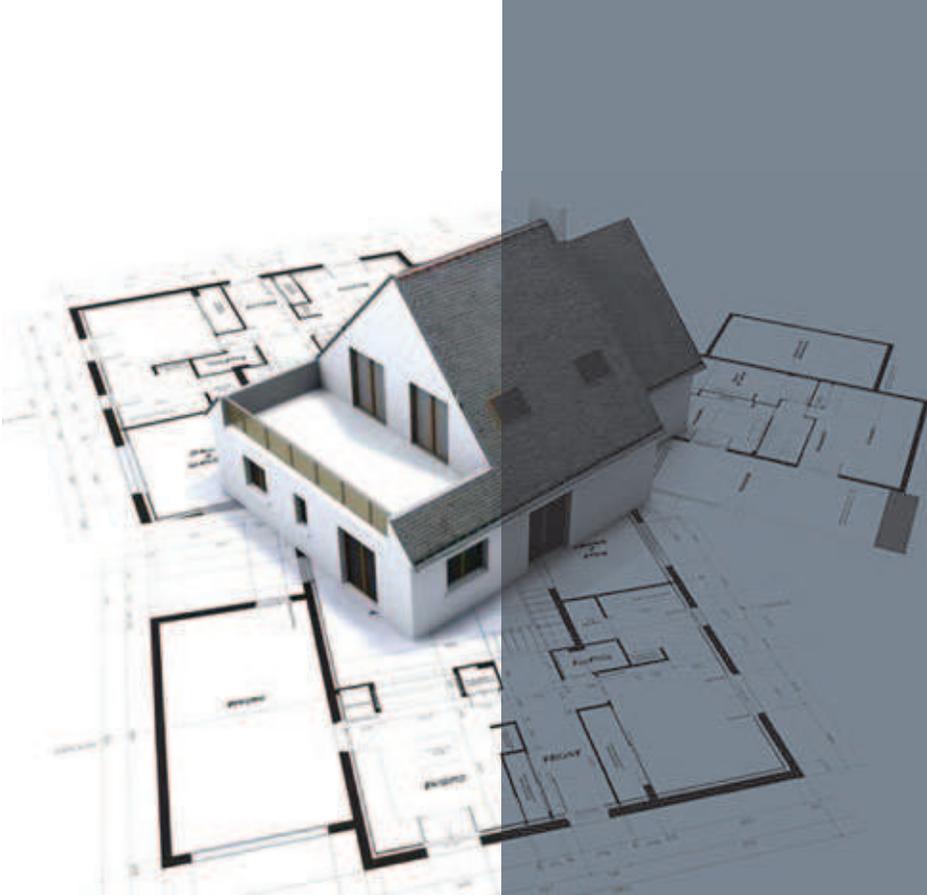
Par exemple, les règles imposées par la *Loi sur les travaux municipaux*⁴ exigeant au préalable l'adoption d'un règlement pour décréter des travaux ne s'appliquent pas à une entente, mais la municipalité doit néanmoins satisfaire aux exigences prévues dans cette loi relativement au mode de financement des travaux.

Une entente n'a pas non plus à être approuvée par le ministre des Affaires municipales, même si elle engage le crédit de la municipalité pour une période de plus de cinq ans, ou de dix ans, si sa population est de plus de 100 000 habitants.

Quant aux règles habituellement applicables aux municipalités en matière d'appel d'offres, elles sont écartées si les travaux sont effectués par le propriétaire ou le promoteur. Toutefois, si la municipalité assume une part de l'exécution des travaux, elle devra procéder par demande de soumissions conformément aux lois municipales. Il est aussi à noter que les règles de la politique de gestion contractuelle sont susceptibles de s'appliquer à l'entente relative aux travaux municipaux, tout comme les règles édictées ces dernières années par le législateur pour favoriser l'intégrité et éviter la collusion et la corruption.

Une entente relative aux travaux municipaux demeure avant tout un document contractuel. Elle lie tant le promoteur que la municipalité, de sorte qu'elle les oblige à respecter leurs engagements respectifs, des garanties financières étant offertes à la municipalité en cas de défaut du promoteur.

L'entente ne peut cependant être utilisée par la municipalité pour lier son pouvoir discrétionnaire, de sorte qu'elle ne pourrait, par exemple, assortir une entente de l'obligation de modifier la réglementation d'urbanisme. De la même manière, il est opportun de prévoir des ententes conditionnelles à la mise en vigueur de la réglementation de financement, comme cela sera le cas d'un règlement d'emprunt, puisque si la municipalité doit financer une partie des travaux, elle se doit de respecter les règles applicables en cette matière.



L'entente relative aux travaux municipaux apparaît comme un instrument de première importance, non seulement dans la planification des infrastructures et de l'urbanisation qui en résulte, mais également dans la répartition équitable des coûts, alors que les promoteurs et les futurs occupants des lieux assument les coûts reliés aux infrastructures et équipements requis pour desservir les projets immobiliers.

Les municipalités ont donc intérêt à se doter d'une telle réglementation pour encadrer la réalisation des infrastructures et des équipements, ce qui contribue à mieux gérer l'évolution de leur territoire et à réduire au minimum les coûts pour l'ensemble des contribuables. Il est en effet logique que les promoteurs, et les nouveaux arrivants qui les assumeront dans leur prix d'acquisition, prennent en charge une part raisonnable et équitable des infrastructures et des équipements devant desservir les immeubles qu'ils construisent ou qu'ils occupent. ■

DE VOTRE CHRONIQUEUR JURIDIQUE JEAN-PIERRE ST-AMOUR

Les ententes relatives aux travaux municipaux

Un ouvrage qui étudie l'ensemble des pouvoirs des municipalités en matière de réalisation de travaux.



Loi sur l'aménagement et l'urbanisme annotée

Une référence indispensable pour vous guider dans la compréhension et l'application de cette Loi.



Pour plus de détails sur
ces ouvrages et pour les
commander :

1 800 363-3047

www.editionsyvonblais.com

ÉDITIONS YVON BLAIS

Une société Thomson Reuters





Par Yvon Fréchette

LOUIS LOISELLE ET L'AIMQ : dans le feu de l'action!

Samedi matin; le rendez-vous est donné dans un restaurant de Yamachiche, ce qui représente presque deux heures de route à Louis Loiselle, nouveau président de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ) avant d'arriver puisqu'il demeure et travaille à la Ville de La Tuque; nous ne nous sommes jamais rencontrés, alors je me suis décrit dans un courriel et je l'attends à l'extérieur du restaurant, près de l'entrée; nous nous saluons lorsqu'il arrive, mais je ne suis pas certain que c'est lui et il passe tout droit; il a l'air préoccupé; quelques minutes plus tard, il revient se présenter. Effectivement, il était distrait : le matin même, un grand quotidien racontait l'histoire d'un ancien membre de l'AIMQ qui s'était retrouvé devant la commission Charbonneau et qui, il y a quelques années, avait sollicité du financement pour l'Association auprès de professionnels et d'entreprises.



Cette anecdote donne l'occasion à Louis Loiselle de bien décrire sa pensée : il ne faut pas généraliser à cause d'un individu ou de quelques individus; en très grande majorité, les ingénieurs municipaux font leur travail de façon intègre et tout à fait honnêtement, mais malheureusement, et dans toutes les sphères d'activité, certains individus adoptent des comportements indésirables; et, comme les bonnes nouvelles font rarement la manchette...

Ingénieur civil de formation, Louis Loiselle a 48 ans; il est marié depuis près de 25 ans et il a trois enfants âgés de 16 à 22 ans. Il a fait ses études secondaires à La Tuque et son niveau collégial à Trois-Rivières. En 1989, il obtient son diplôme de l'École Polytechnique de Montréal pour ensuite travailler dans une firme de génie-conseil de la région de Laval durant environ deux ans; il revient dans sa ville natale en 1991 après avoir obtenu un poste à la direction des services Techniques et travaux publics; il occupe ensuite différentes fonctions; avec les fusions municipales en 2003, La Tuque devient « une MRC, une ville » à la suite de quoi, il est nommé directeur général adjoint avant de cumuler durant près de trois ans la direction générale par intérim, et ce, jusqu'à l'embauche d'un nouveau directeur général. À ce jour, il occupe toujours le poste de directeur général adjoint et est présent aux réunions du conseil municipal pour assister le directeur général à propos des dossiers plus techniques.

Tact, diplomatie et ouverture : sa porte de bureau est toujours ouverte et il règle les problèmes au fur et à mesure, qu'ils proviennent du concierge au plus haut responsable de la Ville. Certains peuvent le trouver difficile d'approche et pourtant, c'est tout le contraire : « J'aime mieux être proche des gens; je ne me sentirais pas bien dans mon travail si j'étais distant. Que ce soit n'importe quel employeur, ton capital, ce sont tes employés et si ça va bien dans le travail, c'est parce que ça va bien avec tes employés. »

Membre de l'AIMQ depuis 1993, Louis Loiselle a décidé de s'y consacrer plus activement l'année dernière en devenant membre du conseil d'administration à titre de vice-président. Il a participé à différents comités comme celui ayant trait aux services aux membres. De se retrouver à la présidence en aussi peu de temps représente tout de même un défi; heureusement, il parvient à se libérer de son travail grâce à l'embauche il y a environ 18 mois d'une ingénieure junior à la Ville de La Tuque : « Ceci m'a permis de me soustraire de certaines activités qui occupent habituellement mon quotidien comme la surveillance de chantier. J'en ai aussi parlé à mon employeur qui voyait d'un bon œil qu'un employé de la Municipalité de La Tuque puisse avoir une représentativité partout au Québec. Je dois également bien ça à mon Association dont je fais partie depuis une vingtaine d'années. »

Faire face à la commission Charbonneau

Louis Loiselle s'est aussi impliqué dans un comité dont le rôle est de préparer un mémoire qui sera déposé à la commission Charbonneau, au même titre que l'Ordre des ingénieurs. Cette démarche des deux organisations – l'Ordre et l'AIMQ – avait d'ailleurs été convenue lors d'une rencontre à Rimouski. Le contenu du mémoire ne peut être dévoilé au moment d'écrire ces lignes puisque les consultations se poursuivent entre des membres de l'Association pour élaborer les grandes lignes qui y seront développées. Chose certaine, le document répliquera à plusieurs éléments ayant interpellé l'AIMQ de manière très directe : « C'est toute la profession d'ingénieur qui est touchée



parce que sa réputation est carrément entachée. Je pense que la confiance du public a baissé énormément vis-à-vis la profession. L'Ordre des ingénieurs travaille fort pour essayer, justement, de remettre les pendules à l'heure. Ce n'est pas parce que quelques personnes ici et là ont fait des malversations ou des choses semblables que tous les 60 000 ingénieurs du Québec sont comme ça; ce n'est pas vrai qu'on doit plier l'échine face à la mauvaise presse, laisser le train passer et ne pas dire un mot. Il faut qu'on réagisse à ça correctement. Moi, je suis fier de ma profession et il faut que ce message de fierté soit lancé. » Même si, dans certains cas, ce sont des ingénieurs municipaux qui ont été directement impliqués, Louis Loiselle juge que, tout en prenant ses distances face à ces comportements déplorables, il doit tout faire en son pouvoir pour conserver la notoriété des ingénieurs municipaux.

Une loi à sens unique

Lorsque les cas flagrants de collusion ont éclaté sur la place publique il y a quelques années, le gouvernement du Québec a décidé de mettre en place des processus légaux afin d'empêcher la collusion; mais le président de l'AIMQ juge décevante la manière dont tout cela a été implanté d'un point de vue légal et estime qu'il aurait fallu agir autrement : « Oui, il y a eu des améliorations, mais au niveau administratif, c'est "épouvantable" ce que ça apporte, des retards dans le processus d'appel d'offres, donc, dans le début d'exécution des travaux. » M. Loiselle reproche aussi au gouvernement du Québec de n'appliquer ces mécanismes qu'aux municipalités : « Moi, je serais bien heureux que pour les différents paliers – fédéral, provincial et municipal – on ait les mêmes règles dans l'attribution des contrats et les processus d'appel d'offres, mais tout est différent. Le gouvernement nous impose des choses qu'il ne s'impose pas à lui-même. Une municipalité n'est pas si différente du ministère des Transports; on est juste à une échelle plus petite. » Cette façon de faire donne aussi l'impression que les problèmes se trouvent dans les municipalités, alors qu'à Québec, on ne vivrait pas ce genre de situation.

Le mémoire qui sera déposé par l'AIMQ devant la commission Charbonneau devrait donc apporter des suggestions en vue d'améliorer la loi 106 qui a établi de nouvelles règles en matière d'adjudication des contrats municipaux.

Toujours à ce propos, M. Loiselle donne l'exemple de la manière dont il faut s'y prendre pour embaucher une firme de génie-conseil. Il faut d'abord procéder à l'appel d'offres public pour les contrats supérieurs à 25 000 dollars, étape qu'il juge normale. C'est par la suite que les choses se gâtent : les offres de service reçues sont analysées en

fonction d'une grille de pondération. Ainsi, on obtient un pointage pour chacune des firmes ayant déposé une soumission. M. Loiselle poursuit : « On doit combiner ce pointage à une formule mathématique imposée qui tient compte du prix pour finalement faire sortir le grand gagnant, mais cette formule mathématique ne fonctionne pas. Elle a été imposée par le gouvernement, elle est tombée du ciel, on ne sait pas d'où ça vient. C'est presque farfelu parce qu'en fait, c'est toujours le plus bas soumissionnaire qui l'emporte de toute façon, à 99 pour cent du temps. » Aux yeux de M. Loiselle, il s'agit d'un bel exemple de tracasserie administrative qui fait perdre énormément de temps à beaucoup de personnes et qui ne donne absolument rien puis que le résultat reste prévisible. Pour lui, l'expérience démontre qu'il faut changer cette formule et à ce propos, il donne l'exemple de certains pays qui octroient les contrats ni au plus bas, ni au plus haut, mais au soumissionnaire dont le prix se trouve dans la moyenne.

L'exemple gouvernemental lui semble aussi assez révélateur : « Le gouvernement ne s'impose pas ça; il utilise des grilles de tarification adoptées par règlement qui déterminent les taux horaires pour un architecte, un ingénieur, etc., alors tu ne négocies pas les prix; tout le monde est payé selon la même tarification; c'est simple. » Le président de l'AIMQ précise que des représentations ont été faites pour faire changer les choses, mais les propositions ont toujours été refusées en bloc : « Les événements qu'on voit à la commission Charbonneau montrent que des gens parviennent à contourner le système de toute façon. Il faudrait donc trouver quelque chose de simple, d'efficace, mais qui soit éthique aussi. »

Pour M. Loiselle, il ne faut pas non plus regarder seulement le plus bas prix, mais aussi la compétence; il donne l'exemple du monde du droit : « Normalement, les gens n'iront pas se négocier un avocat au plus bas tarif possible; ils vont aller chercher un avocat qui est fort dans son domaine pour gagner leur cause; alors, pourquoi ce raisonnement est valide pour un avocat, mais il ne l'est pas pour un ingénieur ou un architecte? Si je sais qu'un ingénieur est plus fort dans le traitement de l'eau potable, mais qu'il est plus cher qu'un autre, pourquoi les municipalités ne pourront pas l'embaucher quand même? » Cet élément préoccupe beaucoup l'Association des ingénieurs municipaux du Québec qui entend soumettre des suggestions à ce propos. Le rapport sera déposé d'ici la fin de l'automne ou au début de l'hiver, parallèlement à celui qui sera présenté par l'Ordre des ingénieurs : « D'un côté, il ne faut pas qu'on se répète et de l'autre, il ne faut pas non plus qu'on se contredise. » Les deux organismes maintiennent donc des contacts étroits pour s'assurer de naviguer dans le même sens. >



Période de grands défis

Louis Loiselle s'est donc retrouvé à la présidence de l'AIMQ dans une période de grands défis, ne serait-ce qu'en ce qui concerne l'image : « Je pense que la profession n'a jamais connu une tempête comme celle-là dans le passé et ce n'est pas facile; il y a des ingénieurs qui le vivent mal, d'autre peut-être un peu mieux. Moi, je le vis quand même bien; je reste fier et je n'ai rien à me reprocher; si quelqu'un quelque part a décidé de faire quelque chose (de répréhensible), il est majeur et vacciné et il répondra de ses actes. » D'ailleurs, ajoute M. Loiselle, l'Ordre des ingénieurs a une trentaine de dossiers ouverts, « mais 30 dossiers sur 60 000 membres, c'est une goutte d'eau ».

Autres préoccupations constructives

D'autres dossiers propres aux ingénieurs municipaux intéressent particulièrement son président : « Le but de l'Association, c'est d'établir des échanges constructifs. Quand tu es seul comme ingénieur dans une municipalité, ce n'est pas comme dans une firme de génie-conseil où ils peuvent être 15 ingénieurs pour se consulter; tandis qu'avec l'Association, c'est comme une banque d'informations : j'ai une question, je lance un appel à tous, les gens vont m'aider, vont me répondre; ou encore, j'ai l'intention de créer un cahier de charges, un devis pour un cas particulier que je n'ai jamais fait, à ce moment-là, je vais aller chercher de l'information ailleurs puis aujourd'hui, c'est tellement facile avec l'informatique, les courriels, même si on est à distance, tout se fait d'un clic. »

La facilité et l'utilité que représente l'usage de l'Internet demeurent des aspects qui plaisent particulièrement à Louis Loiselle. Le président de l'AIMQ y voit d'ailleurs une façon de faire grandir l'Association qui compte actuellement près de 300 membres; il estime d'ailleurs entre 25 et 50 le nombre d'ingénieurs qui pourraient devenir de nouveaux membres, non seulement du côté des municipalités, mais aussi des MRC : « Des ingénieurs sont embauchés par les MRC et vont travailler pour plusieurs petites municipalités. On voit que c'est en émergence; il faut donc aller chercher ces nouveaux membres. »

LinkedIn

Le nouveau président de l'AIMQ voit son mandat dans la continuité : « Ceux qui ont été dans les différents conseils d'administration dans le passé ont fait un bon job; donc, il s'agit de tirer parti de ce qui a été fait et de continuer à faire avancer les dossiers. » M. Loiselle estime cependant qu'une attention particulière pourrait être apportée en faveur du réseautage et il se réfère à ce propos à un récent séminaire tenu à Rimouski où un formateur a suggéré à l'Association d'utiliser le réseau gratuit LinkedIn – qui s'adresse justement aux professionnels

– dont chacun des membres de l'Association pourrait faire partie et où l'Association aurait sa propre page : « Ce réseau-là pourrait nous permettre de réagir encore plus rapidement, presque en temps réel, plutôt que de passer par un site Internet qui lui, n'est pas en temps réel et pour lequel les réponses ne sont peut-être pas aussi conviviales, disons. Je ne connaissais pas la capacité de ce réseau social à s'adapter de façon aussi pratique pour les besoins de notre Association; ça m'a impressionné! » Ainsi, lorsqu'une nouvelle information apparaîtrait sur le réseau, chaque membre pourrait en être informé au lieu de partir à la recherche des informations récentes inscrites sur le site Internet de l'Association. La communication pourrait aussi se faire de membres à membres ou à l'ensemble des membres par l'Association. M. Loiselle croit qu'idéalement, le réseau devrait être implanté au cours de la prochaine année.

De l'utilité d'une permanence

M. Loiselle est également heureux que l'Association dispose depuis 2012 d'une permanence – une direction générale – qui permet notamment au président de se dégager de certaines tâches, comme de répondre aux appels des différents organismes et contacts, ou qui assure le tri d'une foule d'informations afin de ne retenir que celles qui s'avèrent utiles pour les administrateurs de l'AIMQ et ses membres, sans compter le maillage avec d'autres organismes comme l'Association québécoise du transport et des routes, le Réseau Environnement, etc.

Le président de l'AIMQ termine son entrevue en invitant ses membres à être fiers de leur profession, malgré la tourmente, d'être actifs et participatifs, des mots qui se manifesteront bientôt devant la commission Charbonneau.





Les sports d'hiver – particulièrement le ski, passionnent Louis Loiselle ainsi que sa famille; tous sont adeptes du ski alpin qu'ils peuvent pratiquer à leur guise puisque La Tuque dispose d'un centre municipal de ski situé à quelques minutes du centre-ville. Ses trois enfants ont d'ailleurs fait l'équipe de compétition de ski alpin de La Tuque qui est membre de Ski-Mauricie, ce qui leur a permis de faire des compétitions à différents endroits dans la région durant la saison. À la fin de l'hiver, les meilleurs participent aux compétitions provinciales, ce qui a donné l'occasion à la famille de voyager un peu partout au Québec; ses trois enfants se sont même rendus aux Jeux du Québec!

Le président de l'AIMQ s'y connaît en matière de mesures d'urgence puisqu'il a été au cœur de cinq événements majeurs : la crise du verglas en 1998 alors que La Tuque est devenue un centre de production de bois de chauffage qui était transporté jusqu'aux sinistrés en Montérégie, deux évacuations causées par les grands feux de forêt près de Parent en 1994 et de la réserve de Wemotaci en 2010 ainsi que deux pluies diluviennes, notamment en 2006, qui ont emporté des routes, des ponceaux et des ponts et isolé des villégiateurs qu'il a fallu secourir; il remarque : « Ce sont des expériences qui ne sont pas faciles, qui sont épuisantes, mais qui font grandir parce qu'au fond, tu as servi d'autres communautés, ou tu as sauvé la vie à un groupe de pêcheurs incapables de sortir de l'endroit où ils se trouvaient. » ■



TUBÉCON

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
FABRICANTS DE TUYAUX DE BÉTON

AU SERVICE DES
CONCEPTEURS

FIABILITÉ DES PRODUITS INDUSTRIE DE CONFIANCE

15 rue Waterman, bureau 104
Saint-Lambert (Qc) J4P 1R7

Téléphone : 450-671-6161
info@tubecon.qc.ca
www.tubecon.qc.ca



Par Alexandre Meilleur, ing., et Stéphanie Bernard, stagiaire

PRIX GÉNIE-MÉRITAS 2013

Projet d'alimentation en eau potable

Résumé du projet

La réalisation municipale à caractère exemplaire présentée dans ce document est le « *Projet d'alimentation en eau potable de la Ville de Thetford Mines* ». Ce dernier consistait à effectuer la mise aux normes des installations de production, de distribution et d'emma-gasinement d'eau potable sur tout le territoire de la ville. Ce projet, de longue haleine, a nécessité un investissement de 70 millions de dollars et s'est échelonné sur plusieurs années, soit de 2001 à aujourd'hui. Ce projet est considéré comme le plus important jamais réalisé depuis la fondation de la Ville en 1892.

L'élément déclencheur du projet a été l'émission par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) de l'avis de non-conformité de la source d'alimentation en eau de la ville localisée au Lac-à-la-Truite, à la suite de l'adoption par le gouvernement du nouveau règlement sur la qualité de l'eau potable. Cet avis a engendré pour la Ville de Thetford Mines, pour les années 2001 à 2006, la réalisation de divers travaux de recherche afin de trouver une nouvelle source d'eau potable permanente correspondant à tous les critères gouvernementaux, autant sur le plan de la qualité que de la quantité d'eau disponible. De 2007 à 2010, les plans et devis préliminaires ainsi que ceux pour la construction ont été réalisés et l'accord sur le financement s'est concrétisé, ce qui a permis de débiter officiellement les travaux de construction de ce grand chantier en novembre 2010.

La nouvelle source d'alimentation en eau de la ville de Thetford Mines est désormais située au Grand lac Saint-François, à une vingtaine de kilomètres de la municipalité. Pour acheminer une eau de qualité et en quantité suffisante aux résidents, la construction de plusieurs infrastructures a été nécessaire, dont principalement :

- Une prise d'eau dans le Grand lac Saint-François;
- Une station de pompage;
- Une conduite d'adduction de 15,5 km;
- Une usine de filtration;
- Une conduite d'amenée de 3,6 km;
- Une conduite des eaux résiduelles.

De plus, tous les réservoirs d'eau potable des différents secteurs de la ville seront, à même la réalisation de ce projet, rénovés ou remplacés. Également, le secteur Pontbriand, situé à l'extrémité nord-est du territoire municipal, est maintenant raccordé au réseau principal d'alimentation du Grand lac Saint-François, par l'ajout d'une nouvelle conduite et d'un réservoir. En date d'aujourd'hui, quelques travaux de mise aux normes demeurent toujours à finaliser, entre autres, pour certains de ces réservoirs.

La réalisation de ce grand projet permet maintenant aux citoyens de la ville de Thetford Mines d'être alimentés par un réseau d'eau potable à la fine pointe de la technologie et de pouvoir consommer, à même leur robinet, une eau potable de qualité supérieure qui respecte les nouvelles exigences environnementales.

L'originalité du projet

Ce projet se démarque par l'implication de l'ingénieur municipal et de certains autres dirigeants de la Ville de Thetford Mines à travers tout le processus, ainsi que par la transparence dont a fait preuve l'administration envers les citoyens. Plutôt que d'engager une firme de consultants externes pour la gestion du projet, la Ville de Thetford Mines a agi comme maître d'œuvre; c'était là une première, pour une municipalité de cette taille, dans la réalisation d'un projet d'une telle envergure. Cela a permis à notre ingénieur et aux responsables municipaux d'être en amont des décisions, autant durant la phase de conception du projet que lors des divers travaux de construction, et de faire des choix justes et éclairés, tout en travaillant en étroite collaboration avec les professionnels impliqués dans le dossier. En tant que maître d'œuvre, la Ville a su mettre en application, entre autres, trois pratiques novatrices.



Nouvelle conduite et prise d'eau – Grand lac Saint-François

Premièrement, durant tous les chantiers, la Ville a instauré une règle de validation des ordres de changement. Ces derniers devaient, au préalable, être approuvés et signés par un représentant de la Ville avant de pouvoir être effectués. Cela a permis de s'assurer que les modifications étaient justifiées et conformes aux exigences, autant pour l'intégrité des infrastructures que pour le respect du budget alloué. L'application de cette mesure a généré une diminution du volume d'imprévus, et des coûts s'y rattachant, comparativement à d'autres projets équivalents.

De plus, contrairement aux façons de faire habituelles où l'entrepreneur général procède lui-même à l'acquisition des matériaux, la Ville a procédé elle-même au préachat de ceux-ci, telle la conduite d'adduction, et de la technologie de filtration de l'usine. Cette pratique novatrice a permis d'économiser des sommes d'argent non négligeables en éliminant les marges de profits des intermédiaires. Ainsi, les entrepreneurs ont tous pu soumissionner sur un pied d'égalité étant donné que le montant de leur soumission comprenait seulement la main-d'œuvre nécessaire à la réalisation des travaux.

Aussi, la construction des diverses portions du projet a été divisée en plusieurs lots, selon les compétences nécessaires. En procédant de cette manière, la Ville a pu regrouper les travaux semblables et ainsi augmenter l'accessibilité des travaux à confier à un plus grand nombre de soumissionnaires. Cependant, cette division des chantiers a exigé une plus grande coordination de la part de l'ingénieur municipal et de son équipe, car elle nécessitait un plus grand nombre d'intervenants.

Le désir de transparence de la Ville envers la population de Thetford Mines s'est manifesté à travers plusieurs moyens de communication. Les citoyens ont pu suivre, étape par étape, le développement du projet grâce, entre autres, à la diffusion de communiqués, à la tenue de conférences de presse, à la publication d'articles dans le journal local, ainsi que par des annonces faites lors des séances publiques du conseil municipal. Le Service des travaux publics, du génie et de l'environnement a aussi tenu des séances d'information ouvertes à toute la population concernant diverses portions des travaux en cours ou à venir.

Un site Internet (www.infeaupotable.qc.ca) dédié à la présentation du projet et à l'avancement des travaux a été créé en 2009 par la municipalité. Toutes les nouvelles en lien avec le projet y sont diffusées, incluant la publication de photos et de journaux de chantier. D'ailleurs, sur ce site, les citoyens ont accès à toutes les résolutions adoptées par le conseil municipal dans le dossier, ainsi qu'à un suivi financier du projet.

Également, une exposition temporaire au Musée minéralogique et minier de Thetford Mines a permis de présenter à la population, mais aussi aux gens de la région des Appalaches et aux touristes, les diverses informations relatives au *Projet d'alimentation en eau potable de la Ville de Thetford Mines*, plus particulièrement celles reliées aux infrastructures.

À travers ces multiples sources d'information, la population a été tenue informée tout au long de la réalisation des diverses étapes de ce grand projet. Par cette transparence, la Ville de Thetford Mines voulait rassembler la population, afin qu'elle fasse partie intégrante du projet.



Nouvelle station de pompage



L'innovation

Parmi les nombreuses structures de béton armé construites durant le projet, certaines d'entre elles se distinguent par l'usage d'un matériau novateur, produit dans notre région, en remplacement des barres d'armature conventionnelles en acier. Ce matériau, la barre de renforcement en fibre de verre, utilisé pour la première fois dans une application ayant trait à l'eau potable, a été installé à deux endroits différents, soit dans les bassins de contact avec le chlore à l'usine de filtration et au réservoir du secteur Pontbriand. Ces barres sont très résistantes en traction et elles sont fabriquées à base de résine vinylester afin de résister à la corrosion. Elles ne rouillent pas au contact d'un environnement agressif et ne réagissent pas au sel, aux produits chimiques ainsi qu'à l'alcalinité du béton. Ainsi, même après plusieurs années, les réparations du béton sont virtuellement nulles étant donné l'absence de réaction des barres d'armature en fibre de verre avec l'eau emmagasinée. >



Nouvelles conduites : d'adduction (15 km), d'amenée (3,5 km) d'eaux résiduaires (1,5 km) et secteur Pontbriand (1,8 km)



Le projet englobe une seconde composante novatrice, soit celle de la prise d'eau située dans le Grand lac Saint-François. En effet, les conditions favorables à la mise en place d'une crépine traditionnelle n'étaient pas réunies. C'est pourquoi la prise d'eau de marque « Invisihead » a été proposée par le consultant. Celle-ci a la particularité de conserver les conditions ambiantes autour de la structure en raison de sa vitesse d'aspiration de 0,091 m/s à l'entrée de la conduite. Ainsi, la faune marine et les sédiments ne sont pas aspirés par la pression négative normalement créée autour d'une crépine standard, puisque l'environnement immédiat de la prise d'eau n'est pas affecté. D'ailleurs, ce fut la première application de ce type de prise d'eau au Canada.

Aussi, la conception du poste de pompage a mis en lumière plusieurs caractéristiques techniques complexes qui auraient pu nuire à la construction de ce dernier. Pour remédier à ces problématiques liées, notamment, à la profondeur du puits de pompage et à sa structure, des solutions novatrices ont été proposées par le consultant. Premièrement, la conduite d'adduction en PEHD a été raccordée à un système d'amorçage de façon à relever le niveau de l'eau d'environ 6 mètres, par succion, afin d'éviter la construction d'un puits de pompage utilisant le principe de vases communicants d'une grande profondeur. Ce type de système de pompage à turbine verticale munie d'un système d'amorçage n'a pas été mis en place fréquemment, en raison des particularités qui sont engendrées par une telle pratique. Cependant, les particularités limitatives ont été contournées et, ainsi, la profondeur du puits est passée de 20 mètres à 14 mètres. Deuxièmement, la géométrie du poste de pompage est passée d'une forme rectangulaire à une forme circulaire, ce qui a permis de diminuer l'épaisseur des murs de béton de 2,4 mètres à 0,6 mètre.

Finalement, l'usine de filtration de la Ville de Thetford Mines présente aussi une caractéristique unique. En effet, ayant à cœur la bonne gestion et l'économie de l'eau, 10 % de l'eau traitée par le clarificateur des eaux résiduaires est retournée en début de chaîne de traitement au lieu d'être retournée au fossé, grâce à la mise en place d'équipements spécifiques. Ainsi, un moindre volume d'eau est prélevé au Grand lac Saint-François pour produire l'eau potable nécessaire aux citoyens thetfordois.

Le rapport coût/bénéfices du projet

Le *Projet d'alimentation en eau potable de la Ville de Thetford Mines* coûtera 70 millions de dollars, un montant non négligeable pour les contribuables de la municipalité. Ce projet était inévitable et nécessaire, puisque l'eau distribuée dans la ville était devenue non conforme à la nouvelle réglementation gouvernementale et certaines infrastructures en place s'avéraient vétustes. L'accès à de l'eau potable est un besoin essentiel et non négociable pour une communauté. Malgré cette prémisse, la municipalité, pilotée par son ingénieur municipal, a su garder à l'esprit, tout au long du projet, l'objectif de fournir une eau potable respectant les nouvelles normes, et ce, au meilleur coût possible pour les contribuables de Thetford Mines.

Comme la Ville a conservé le rôle de maître d'œuvre dans le projet, qu'elle a procédé à la séparation de celui-ci en lots de construction ainsi qu'au préachat de la technologie de filtration et de certains matériaux, cela lui a permis de gérer le budget avec rigueur, tout en maintenant une transparence auprès des élus municipaux et de toute la population thetfordoise. Également, ce projet bénéficie d'une subvention dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) permettant d'absorber une bonne partie des coûts reliés à la réalisation de ce grand projet. Encore là, la Ville, par l'entremise de son ingénieur, a joué un rôle de premier plan afin de réclamer et obtenir du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, les sommes admissibles au programme FCCQ. C'est donc mission accomplie pour la réalisation du projet dans le respect de la capacité de payer des contribuables et de la municipalité.

Du point de vue du citoyen, cet investissement constitue pour lui une garantie à l'effet que l'eau potable qui coule de son robinet respecte maintenant les normes gouvernementales, en plus d'être claire et d'avoir bon goût. Il n'a donc plus le souci de se procurer de l'eau commerciale embouteillée ou un système de filtration à domicile. La taxe qu'il paie pour l'eau potable sert désormais à entretenir un réseau de production et de distribution d'eau potable de qualité, lequel sera utilisé pendant plusieurs décennies par les générations futures.

L'aspect environnemental

Le projet d'alimentation en eau potable a permis de corriger une situation néfaste pour l'écosystème de la rivière de l'Or située à la décharge du Lac-à-la-Truite où se trouvait l'ancienne source d'alimentation de la ville. Le niveau d'eau du lac étant régulé par un barrage à sa sortie, la rivière de l'Or se retrouvait périodiquement asséchée en saison estivale afin de conserver, dans le lac, le volume d'eau nécessaire au bon fonctionnement de la prise d'eau de la ville. La reproduction de la population de dorés du Grand lac Saint-François en était directement affectée, car l'eau s'écoulant dans la rivière de l'Or était insuffisante pour mener le frai à terme. Comme la prise d'eau est désormais située en aval de cette rivière, cette situation ne se reproduira plus. D'ailleurs, le Grand lac Saint-François possède un volume d'eau nettement supérieur à celui du Lac-à-la-Truite, ce qui élimine le risque d'assèchement de la décharge. Ainsi, l'impact sur l'environnement du prélèvement de l'eau pour notre ville est dorénavant pratiquement nul.

Aussi, l'implantation de la prise d'eau au Grand lac Saint-François a été effectuée en utilisant la technique de forage dirigé. Cette méthode a diminué l'impact environnemental de la construction car elle permettait de limiter grandement l'excavation nécessaire à la mise en place de la conduite et, conséquemment, les travaux en bande riveraine. Comme la conduite traversait directement le sous-sol lors des travaux, l'écosystème en surface n'a aucunement été endommagé. Cette méthode a aussi été utilisée au croisement du ruisseau Quenneville lors de la mise en place de la conduite d'adduction. >



Nouvelle usine de filtration



GESTION DES INFRASTRUCTURES URBAINES

PROGRAMME COURT | DESS | MAÎTRISE

ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE

www.etsmtl.ca/infrastructures-urbaines

Développez vos compétences en gestion des infrastructures urbaines intégrant les aspects technico-économiques de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de la gestion pluviale et du transport urbain.

ÉTS

Le génie pour l'industrie

L'ÉTS est une constituante du réseau de l'Université du Québec



Également, tout au long des travaux, un suivi environnemental a été réalisé par une firme spécialisée afin de s'assurer que les milieux humides soient conservés et protégés.

Tel que déjà mentionné dans la section « L'innovation », 10 % de l'eau traitée par le clarificateur des eaux résiduaires de la nouvelle usine de filtration est retournée en début de chaîne de traitement, grâce à la mise en place d'équipements spécifiques et du système de traitement floculation-décantation-filtration utilisé.

L'amélioration de l'exploitation

Jusqu'en mai 2013, la ville était alimentée en eau par le Lac-à-la-Truite, une source d'eau devenue inadéquate autant par son volume insuffisant d'eau disponible que par la qualité de l'eau potable produite. Le seul traitement en place était la désinfection par l'ajout de

chlore. La nouvelle source d'eau, désormais située au Grand lac Saint-François, est conforme aux exigences spécifiées dans le *Règlement sur la qualité de l'eau potable* adopté par le gouvernement et élimine toutes les craintes quant à la quantité d'eau disponible et à la qualité de l'eau potable produite. En effet, il s'agit d'un des plus grands lacs de la région et l'eau brute est maintenant traitée par une usine de filtration, à l'aide d'un procédé de floculation-décantation-filtration bicouche qui assure le retrait des virus et des matières organiques.

La mise en place d'une usine de filtration et la construction de diverses infrastructures à la fine pointe de la technologie viennent faciliter de beaucoup le processus de production d'eau potable. Plusieurs systèmes automatisés permettent de régulariser la quantité de produits qui se doivent d'être injectés dans l'eau, notamment pour l'ajout de chlore. Cela permet d'assurer un meilleur suivi et de produire une eau potable de qualité constante, comparativement à l'ancienne méthode d'alimentation qui exigeait un suivi quotidien pour la désinfection de l'eau. Ainsi, la population de la ville a maintenant accès à une eau potable dont le taux de chlore est stable et beaucoup moins élevé qu'auparavant.

De plus, les secteurs Robertsonville et Pontbriand, qui étaient alimentés par des sources d'eau souterraines devenues non conformes et difficiles à exploiter, sont désormais alimentés par la nouvelle source d'alimentation en eau située au Grand lac Saint-François.

L'amélioration de la gestion

L'ingénieur de la Ville et les responsables administratifs ont participé, dès les premiers balbutiements, aux travaux de conception des diverses infrastructures du projet d'alimentation en eau potable et à leur construction. Ce projet, dont le coût est de 70 millions de dollars, soit deux fois le budget annuel de la Ville, est le plus gros projet jamais réalisé par la Ville de Thetford Mines. Ils ont donc acquis une expérience non négligeable, autant pour diriger un projet de grande envergure comme celui-ci que pour gérer la nouvelle usine de filtration.

La collaboration entre la Ville et ses consultants a été bénéfique puisque le produit final correspond aux attentes initiales, et ce, dans le respect du budget alloué et des échéanciers déterminés initialement. Il est à noter qu'une seule personne a été ajoutée à l'équipe en place, soit un gestionnaire de projet, pour faire face à l'augmentation de la charge de travail liée à la réalisation de ce grand projet. Cela vient démontrer qu'une Ville peut réussir un projet de cette ampleur en faisant appel presque uniquement aux personnes-ressources déjà en place.

D'un autre côté, l'ingénieur municipal est davantage apte à gérer efficacement la production et la distribution de l'eau potable dans tout le réseau municipal par ses connaissances accrues du fonctionnement de la nouvelle usine de filtration. L'implication de l'ingénieur, dès le choix de la technologie à mettre en place dans l'usine, lui a permis d'avoir une bonne compréhension de l'ensemble de son fonctionnement. Aujourd'hui, il est donc simple de travailler de pair avec les employés de l'usine et ainsi prendre les bonnes décisions lorsqu'un problème survient.



Un nouveau réservoir et quatre nouveaux bâtiments techniques



L'amélioration de la qualité de vie

Avoir accès à une eau potable de qualité directement du robinet, à la maison ou ailleurs, est un acquis pour beaucoup de Québécois. Cependant, pour les citoyens de la Ville de Thetford Mines, depuis plusieurs décennies, l'eau de la Ville était reconnue comme étant de couleur jaunâtre, ce qui pouvait entraîner certaines problématiques. D'ailleurs, jusqu'à tout récemment, les résidents du secteur Pontbriand étaient aux prises avec un avis d'ébullition préventif qui était en vigueur en tout temps. Se procurer une eau de consommation d'une qualité acceptable demandait temps et argent pour beaucoup de gens. L'amélioration de la qualité de vie des citoyens, par l'accès à une eau potable de qualité respectant les normes, a été une motivation majeure tout au long de la réalisation du *Projet d'alimentation en eau potable de la Ville de Thetford Mines*.

Depuis la mise en place de l'usine, les citoyens sont assurés de consommer une eau potable de qualité constante qui ne nuira pas à leur santé et à celle de leurs proches. À long terme, les besoins en eau potable sont maintenant comblés et cela ne représente donc plus un souci pour la population thetfordoise et la municipalité.

Degré d'implication du ou des membres

Le degré d'implication de l'ingénieur municipal et de l'équipe qui l'entoure a été très élevé, et ce, depuis le début du projet et encore aujourd'hui. Contrairement aux manières de procéder habituelles dans le milieu municipal québécois, l'équipe en place a pris le projet en main plutôt que d'en déléguer la gestion à une firme de consultants externes. L'implication hors pair de l'ingénieur et des dirigeants municipaux est d'ailleurs ce qui a fait l'originalité de ce projet.

La Ville de Thetford Mines étant maître d'œuvre, l'ingénieur prenait les décisions qui avaient un impact direct sur l'aspect financier ainsi que sur l'échéancier de réalisation du projet. Le suivi se devait d'être constant et rigoureux, afin de respecter les contraintes. Une communication régulière avec les consultants et le conseil municipal tout au long du projet a permis d'atteindre les objectifs fixés dès le départ.

D'ailleurs, en mai 2009, une Commission spéciale sur l'eau potable a été créée par le conseil municipal, sur laquelle siègent encore aujourd'hui, sur une base mensuelle, quatre élus et des responsables municipaux. Ces rencontres, dirigées par l'ingénieur municipal, ont pour objectif d'informer les élus sur les développements relatifs au projet. Ces moments d'échanges privilégiés permettent au maire et aux conseillers de s'appuyer sur les recommandations et les compétences techniques de l'ingénieur municipal et de son équipe pour prendre les meilleures décisions possibles et confier les différents mandats. Par sa loyauté face à son employeur, l'ingénieur a ainsi établi avec les élus un lien de confiance particulier, ayant à cœur les intérêts de la Ville de Thetford Mines.

Les travaux prévus se termineront au cours de l'année 2014. La Ville de Thetford Mines en retire, non seulement des infrastructures de production d'eau potable à la fine pointe de la technologie, mais aussi une équipe, dont l'ingénieur municipal, possédant une expérience et des connaissances accrues par son implication directe dans toutes les phases de ce grand « *Projet d'alimentation en eau potable de la Ville de Thetford Mines* ». ■



Pour vous aider à exploiter la plus précieuse ressource naturelle

Hanson Tuyaux et Préfabriqués :
Fabricant de tuyaux, regards et conduites rectangulaires en béton armé ainsi que de ponts et ponceaux **CONSPAN** et produits de gestion des eaux pluviales **StormTrapSM** et **Hydroworks**.

Hanson Conduites Sous Pression :
Le plus important fabricant de tuyaux en béton-acier, avec le service d'assistance 24/24.

Hanson est soutenu techniquement d'une équipe de design et d'ingénierie expérimentée dans l'industrie.

Votre gage de réussite de tous vos projets avec les produits en béton Hanson.

Hanson Tuyaux et Préfabriqués
Tél. : 1 877 474 6189
hansonpipeandprecast.com

Hanson Conduites Sous Pression
Tél. : 1 888 497 7371
hansonpressurepipe.com

**Hanson**
HEIDELBERGCEMENT Group
Hanson Building Products



Par **Sandra Awakian**, ing., M.ing., Ville de Boucherville

Le Chapitre de la Montérégie de l'AIMQ se réunit lors d'une croisière sur le fleuve St-Laurent

La croisière s'amuse

Le Chapitre de la Montérégie a organisé une activité «croisière et feux d'artifice» pour ses membres qui a eu lieu le 28 juin dernier.

Les participants ont pris le bateau à partir du vieux-Boucherville et ont navigué sur le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Montréal en dégustant bouchées et bières. Rendu à temps sur place, ils ont pu entendre la musique accompagnant les feux d'artifice de la Ronde.

Malgré la température fraîche, l'ambiance était très agréable et tous ont apprécié l'activité. ■



BESOIN DE VOUS!

On a besoin de vous pour informer vos collègues de vos plus récentes réalisations.



Partagez vos bons coups en rédigeant des articles pour votre revue CONTACT PLUS.

Soumettez vos textes à Steve Ponton, ing., urb., responsable du contenu : steve.ponton@sympatico.ca

« Saviez-vous que la rédaction et la publication d'articles et d'ouvrages spécialisés peut être reconnu comme partie intégrante du *Règlement sur la formation continue obligatoire de l'Ordre?* (Article 5.6 du *Règlement*)
C'est une autre excellente raison de faire parler de vos projets municipaux! »

Les dates de tombée pour la remise de vos textes : 15 octobre, 15 janvier, 15 avril et 15 juillet.
Merci pour votre précieuse collaboration! Le comité de rédaction.



Par Maurice

VOIR GRAND..!



Les solutions intelligentes...
du transport urbain d'aujourd'hui

electromega



Circulation



Stationnement



Sécurité routière



Éclairage
et affichage DEL



Système de transport
intelligent (STI)

www.electromega.com



Séminaire de formation AIMQ | Rimouski du 15 au 18 septembre 2013

50 ans de réseautage au service du citoyen

Le Séminaire de formation 2013 comportait cette année un cachet très particulier et même émotif. En effet il s'agissait de célébrer le 50^e anniversaire de l'association simultanément à la tenue du séminaire dont la présidence était assumée en 2013 par M. Denis Latouche, ing., gouverneur et membre du chapitre du Golfe.

Pour cette occasion spéciale, le comité organisateur était formé sous deux volets : soit par des représentants de gouverneurs et soit par les membres du chapitre du Golfe.



Le comité organisateur

Le premier volet était formé par les gouverneurs suivants : soit MM Éric Boivin, Léonard Castagner, Claude Coulombe, Richard Lamarche, Denis Latouche, Jean Matte et M^{me} Nathalie Rheault. Ces derniers ont travaillé notamment sur les activités entourant le 50^e anniversaire, soit l'organisation de la fête du lundi soir, sur l'historique de l'association incluant la production de vidéos des gouverneurs, sur la constitution d'une banque de photos et sur le protocole.

Un travail important a été réalisé par M. Raymond Fréchette qui a rencontré avec l'aide de Richard Lamarche presque tous les anciens présidents pour les interviewer et reconstruire l'histoire de l'association dans le temps. Nous avons ainsi retracé comment avait été fondé l'association et son cheminement à travers les cinq décennies qui ont suivis la mise sur pied de l'association. Le matériel préparé par ce groupe a servi de support pour les activités qui ont eu lieu au Salon du 50^e ainsi que pour le spectacle du lundi soir. Il s'agit d'un énorme travail qui a été réalisé et qui laissera une banque fantastique d'information sur toutes ces 50 années de vécu de l'association.

Mentionnons que ce sont les gouverneurs qui ont nommé M. Denis Latouche, ing. à la présidence du séminaire 2013, qui ont choisi le thème du séminaire, soit « 50 ans de réseautage au service du citoyen » et qui, finalement, ont retenu Rimouski et le chapitre du Golfe pour l'organisation du séminaire. Ces choix ont été entérinés par le conseil d'administration de l'AIMQ.

Le deuxième volet était constitué des membres du chapitre du Golfe à laquelle s'est joint Claude Coulombe de Québec. Ce volet était composé de :

- MM. Pierre Lebel, ing. et Gérald Tremblay, ing. : Finances, exposants, inscriptions
- MM. Patrick Caron, ing. et Rémi Fiola, ing. : Hôtellerie et logistique
- MM. Claude Coulombe, ing. et Michel Tardif, ing. : Programme technique
- MM. Denis Latouche, ing. et Jean Matte, ing. : Communications et imprimerie
- M. Dominique Robichaud, ing. : Secrétariat et programme social

Le chapitre du Golfe s'est donc occupé notamment du contenu, du déroulement et de l'organisation du séminaire de formation ainsi que des célébrations du 50^e anniversaire de l'association (1963-2013).

Les conjointes des membres du comité organisateur ont joué un rôle important dans le choix et le déroulement des activités des conjoints et conjointes et nous les remercions. ■

Salon des exposants

Le Salon des exposants était composé cette année de 43 kiosques à l'intérieur de l'hôtel et de 5 emplacements à l'extérieur. Les exposants se sont impliqués d'une façon particulière cette année dans le cadre du 50^e anniversaire notamment en présentant à leur kiosque des pièces anciennes ou un historique de leur produit, ce qui a été très apprécié des membres et a contribué au succès du souper du lundi soir tenu au « Musée des exposants ».



Discours d'ouverture du président de l'AIMQ lors de la soirée Gala



M. Steve
Ville de

Distingués invités,

Chers collègues,

Chères conjointes et chers conjoints,

Chers amis bonsoir,

Il y a un an déjà j'accédais à la présidence de cette merveilleuse organisation qu'est l'AIMQ. En début de mandat, le CA s'était fixé quelques objectifs dont celui de souligner le jubilé de l'AIMQ, une association de bénévoles qui célèbre cette année 50 ans d'existence. Peu d'organisations peuvent se vanter d'autant de réalisations, de dynamisme et de résilience au travers de 5 décennies.

Nous avons jugé bon de souligner avec sobriété mais honneur cet anniversaire historique avec quelques initiatives. Tout d'abord en réunissant des membres actifs et retraités au cours de deux événements phares soit la soirée souvenir d'hier soir et le Conventum tenu à Lévis le 1^{er} juin dernier, soit 50 ans jour pour jour de la formation du premier CA en 1963. Ce fut l'occasion de renouer avec des amitiés de longue date et de se rappeler dans certains cas, des anecdotes mémorables (je sais pertinemment que j'aurais moi-même quelques anecdotes à raconter au prochain Conventum en 2063).

Quoi de mieux pour commémorer un événement heureux que de produire une vidéo souvenir recueillant les propos des anciens présidents de l'AIMQ sur ce que fut pour eux l'association. Cette vidéo qui immortalise la mémoire de nos pionniers et explique les principes fondateurs de notre association, restera à nos yeux plus qu'un simple documentaire mais une œuvre remplie d'émotions. Un gros merci en ce sens envers le producteur, Raymond Fréchette pour son excellent film. Je vous enjoins d'ailleurs à surveiller de près la prochaine soirée des Oscars, au cas où...

Un autre objectif que nous nous sommes fixé était d'augmenter le membership de notre association car celui-ci stagne depuis 5 ans autour de 265 membres. Nous sommes heureux de vous annoncer qu'en date d'aujourd'hui, et malgré le grave déficit d'image affligeant la profession, le membership de l'association a atteint un sommet historique de 275 membres. Soudainement, notre objectif d'atteindre 300 membres d'ici 2015 s'annonce réalisable (comme dirait un certain capitaine célèbre, les sceptiques seront confondus!). Mais ce que je retiens le plus de ces chiffres est que nos membres sont fiers d'être ingénieurs municipaux et ils n'ont pas peur de l'afficher.

Un mot maintenant sur le contexte socio-politico-économique et médiatique morose dans lequel nous travaillons actuellement. Qui d'entre vous n'as pas reçu récemment des commentaires péjoratifs reliés à la couleur des enveloppes, aux % à utiliser, 3 % étant souvent cité, ou sur les sources de financement de la nouvelle voiture que vous venez peut-être d'acheter. Notre image de professionnel intègre en a pris un coup. Au milieu de cette tempête, soyez assuré que l'AIMQ est et continuera d'être au service de ses membres et que sa réputation en tant qu'organisation, demeure impeccable. Votre association a de plus l'intention de contribuer, en partenariat avec les nombreux acteurs impliqués, au débat actuel et à la recherche de solutions.

Vous avez tous été en mesure de constater que le paradigme dans lequel les ingénieurs municipaux ont évolué depuis de nombreuses années change drastiquement. Nous faisons tous maintenant face à de nouvelles contraintes légales et à des moeurs de travail différentes, ou les apparences deviennent importantes.

En ce sens, si l'histoire de l'Association est garante de l'avenir, je suis convaincu, en cette année de jubilé, que nos membres sauront s'adapter aux nombreux changements en place et à venir, et que nous contribuerons positivement aux solutions. Nous n'en sommes pas à notre première crise, et malheureusement pas à notre dernière.

Dans un autre ordre d'idée, je tiens à mentionner que le succès de l'AIMQ en tant d'organisation n'est pas juste une question de dollars mais plutôt une question d'implications de ses membres. Beaucoup de travail en ce sens est requis et est accompli par les membres qui siègent et participe aux nombreux comités externes et internes qu'ils soient techniques, ministériels ou associatifs. Ceux-ci sont trop nombreux ici à énumérer. Je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont contribué de leur temps et énergie à faire progresser la profession et à représenter les intérêts de l'association auprès des décideurs.

Je me permettrai finalement de transmettre mes remerciements les plus sincères à Denis Latouche et toute son équipe pour le Séminaire exceptionnel qu'ils ont organisé cette année. Sans eux, nous ne serions pas ici ce soir. Je crois qu'il mérite une bonne main d'applaudissement...APPPPP

Cette soirée met fin à mon mandat qui fut ponctué de défis mais aussi de beaux moments et de belles rencontres en cette année anniversaire. Soyez assuré que je continuerai à appuyer inconditionnellement cette grande association qu'est l'AIMQ. ■

Merci, bonne fin de soirée à tous et longue vie à l'AIMQ.

En 2013, le comité organisateur a su créer une nouvelle dynamique entre les membres et les exposants. Parmi les moyens mis en place mentionnons :

- Souper réseautage du dimanche soir à l'aide d'un buffet international et d'une activité karaoké.
- Déjeuners pris au Salon des exposants réunissant les représentants des entreprises et les membres.
- Tenue de deux conférences de formation dans le salon des exposants sur le réseautage.
- Cocktail et souper du lundi soir dans le Salon des exposants
- Spectacle du 50^e anniversaire à la salle Desjardins-Télus auxquels les exposants étaient invités.

Les échanges entre les représentants des exposants et les membres furent nombreux et ont permis d'en apprendre plus sur les produits et services offerts. ■





Bienvenue à Rimouski, bravo et bon 50^e!

Le maire de la Ville de Rimouski et président de l'Union des municipalités du Québec, M. Éric Forest, s'est adressé aux 250 personnes présentes, le dimanche le 15 septembre 2013, lors de l'ouverture officielle du Séminaire de formation tenu à Rimouski. M. Forest a tenu à souligner l'importance de la contribution de l'ingénieur municipal au sein des villes québécoises et la richesse de l'expertise développée et partagée grâce au réseautage engendré par l'appartenance à l'Association des ingénieurs municipaux du Québec. Il s'est dit fier d'accueillir tous les ingénieurs présents et les a invités à profiter pleinement des services et attraits offerts dans la *Ville du bonheur!* Il a terminé en remerciant chaleureusement les organisateurs, en félicitant l'AIMQ et en souhaitant un bon 50^e à tous! ■



Visite de Daniel Lebel, ing., président de l'Ordre des ingénieurs du Québec

Lors du Séminaire, l'AIMQ a eu le plaisir d'accueillir nul autre que Daniel Lebel, ing., président de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il a profité de sa présence parmi nous pour présenter les actions que l'Ordre entend mettre de l'avant pour éviter que les stratagèmes révélés par la commission Charbonneau ne se reproduisent et pour rétablir la confiance envers la profession. Il a insisté sur le fait que les ingénieurs municipaux ont un rôle à jouer dans ce débat.

Il a mentionné que le secteur municipal est un donneur d'ouvrage très important qui emploie beaucoup d'ingénieurs ayant d'importantes responsabilités. Ces ingénieurs, dont nous faisons partie, sont au cœur du processus d'octroi, de gestion et de surveillance des travaux. Notre travail doit donc être à l'abri de toutes pressions extérieures ou d'influence.

Il a terminé son allocution à nos membres en disant que dans le mémoire que l'Ordre soumettra à la commission, une série de recommandations viseront à améliorer l'encadrement et le soutien aux ingénieurs pour qu'ils puissent faire primer leurs obligations déontologiques quand ils font l'objet de pressions extérieures. Une autre série de recommandations portera sur l'encadrement des donneurs d'ouvrage, incluant les municipalités et des organismes qui embauchent des ingénieurs.

Durant son court séjour parmi nous, M. Lebel s'est aussi entretenu en privé avec le conseil d'administration de l'AIMQ en plus de participer à la soirée gala en tant qu'invité d'honneur. Sa visite fut très appréciée par les membres en plus d'être très productive aux yeux de l'Ordre. ■



Prix 25 ans

L'AIMQ profite de son Séminaire annuel pour rendre hommage aux membres qui font partie de l'association depuis 25 ans. Cette année, quatre membres ont atteint cette ancienneté, soient M^{me} Danièle Botella, ing., de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, Jacques Vézina, ing., de la ville de Québec, Louis Dodier, ing., de la ville de Lévis et Léonard Castagnier, ing., du Village de North-Hatley. Lors du Gala, deux membres ont reçu leur plaque commémorative de la main du président de l'association, soit sur la photo de gauche, Léonard Castagnier, ing., et sur la photo de droite, Louis Dodier, ing. ■





Salon du 50^e anniversaire

Comme on le sait le séminaire de formation 2013 était, entre autres, l'occasion de souligner les 50 ans d'existence de l'AIMQ. Pour cette occasion, un salon a été spécifiquement aménagé afin rassembler dans un même lieu l'histoire des 50 années de l'association.

Ce salon fut durant tout le séminaire et particulièrement après les activités de chacune des journées un lieu d'échange, de partage et de rencontre de tous ceux intéressés par l'histoire de l'association.

Aménagé sous le signe de la fête et un peu comme un musée tout y était pour comprendre le développement de l'association, connaître les personnes qui l'ont façonnée et qui fait ce qu'elle est devenue aujourd'hui au fil du temps.

L'émotion y était palpable car les souvenirs y étaient nombreux. Des panneaux étaient affichés autour du salon permettant à ceux présents de lire sur l'historique de l'association et d'échanger sur les bons coups réalisés.

Raymond Fréchette était présent et montrait aux personnes sur place à l'aide de Nathalie Rheault les nombreux vidéos et les nombreuses photos qu'il avait préparés. Celui-ci a passé de nombreuses heures dans la compilation d'une banque impressionnante d'information qui constitueront une ressource extraordinaire d'archive pour l'association.

L'histoire de l'AIMQ a été divisée en 5 décennies et le salon était une occasion idéale pour les anciens de se remémorer les actions passées et de revivre de nombreux événements qui se sont déroulés à leur époque. Comme dans une vraie fête on aime revoir les personnes qui ont été précieuses et importantes pour l'association, les plus jeunes ils pouvaient apprendre en peu de temps comment s'est développé l'association et qui en a tenu les rennes durant les 50 dernières années. Les vidéos des différents gouverneurs nous permettaient de connaître de façon particulière les anciens présidents, d'entendre leur point de vue sur l'association et de voir quels étaient leur souhait pour le devenir de notre regroupement.

Tout était en place dans ce salon pour revivre notre histoire et de sentir le sentiment de fierté qui animait ceux qui y étaient présents.

Merci à tous ceux qui ont participé et contribué à ce salon, et merci spécial à M. Raymond Fréchette, M. Richard Lamarche et M^{me} Nathalie Rheault. ■





Yves Lavoie, Lise Cardinal et Roxanne Duhamel



Pascale Fortin, ing.



Formation

Le Séminaire de formation 2013 était organisé sous le thème « 50 ans de réseautage au service du citoyen ».

Ce thème a été choisi par les gouverneurs car selon eux ceci représentait bien l'histoire de l'association et même la raison d'être de celle-ci au cours des 50 dernières années. En 2013, le séminaire se voulait une occasion pour les membres de renforcer leur réseau de contact, de réviser les enjeux et le fonctionnement d'un réseau professionnel profitable et durable, d'approfondir les habiletés et compétences requises pour un réseautage de qualité et, finalement, d'explorer les outils et modes de réseautage.

Les conférences techniques sur le réseautage ont été confiées à la firme Lise Cardinal et associé. Ainsi, trois conférenciers sont venus à tour de rôle prendre la parole, soit M^{me} Lise Cardinal, M. Yves Lavoie, ing. et M^{me} Roxane Duhamel.

Les sujets traités étaient :

- Réseauter, plus que fréquenter les 5 à 7
- Mieux se connaître pour mieux s'entraider
- Importance d'une démarche réseautage durable et équilibrée
- Le réseau, puissant outil de marketing personnel
- Réseauter avec brio : du relationnel au virtuel

Les membres ont pu en apprendre davantage sur le réseautage. Comment se présenter face aux autres, quoi dire, quoi faire, se connaître comme personne et notamment savoir quel type de réseuteur il est.

Les personnes présentes ont été amenées à interagir entre eux, à identifier des moyens et des stratégies pour développer et améliorer leur réseau.

Ils ont également eu le plaisir d'entendre notre consœur M^{me} Pascale Fortin ing. de la Ville de Longueuil venir nous entretenir sur la Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents municipaux, stratégie qui a un impact majeur pour les municipalités. Nous la remercions sincèrement d'avoir accepté de nous faire une présentation sur ce sujet. ■



Bourses

La Fondation des ingénieurs municipaux du Québec a été créée en 1993 par l'AIMQ pour promouvoir la recherche universitaire au niveau de la maîtrise ou du doctorat dans le domaine du génie municipal. Cette année, deux bourses ont été remises à des étudiants.

La bourse Hervé-Aubin a pour objectif d'encourager la recherche dans les domaines de l'eau, de l'air, du sol, de la voirie ou des services municipaux. Elle a été remise cette année à M^{me} Marie-Laure de Boutray étudiante au doctorat pour son projet de *Surveillance, modélisation et traitement des cyanobactéries : application à une source d'eau potable au Québec.* >



La bourse Alain-Lamoureaux vise à encourager la recherche dans les domaines de l'eau, de l'air, du sol, de la voirie ou des services municipaux, avec une emphase sur les transports. Cette année, la bourse a été remise à M. Shohel Reza Amin, étudiant au doctorat pour son projet *Système dynamique de gestion d'actifs de transport intégrant l'utilisation des terres et la modélisation du transport*.

Les deux bourses ont été remises aux récipiendaires sur le site même de leur université respective en présence de professeur de thèse et de leur faculté. Lors de la soirée, le président de la Fondation, M. Michel Bordeleau, en compagnie de M. Brian Antila de la compagnie Électroméga, ont résumé les remises de bourses en plus de faire un résumé des 20 dernières années des activités de la FIMQ. ■

Prix Génie-Mérites 2013

Le prix Génie Mérites 2013 a été remis à Alexandre Meilleur, ing. de la ville de Thedford Mines pour son projet d'alimentation en eau potable. Ce prix est décerné conjointement par l'AIMQ et le journal CONSTRUCTO pour souligner le caractère exemplaire d'une réalisation municipale à laquelle un ingénieur membre de l'association a étroitement participé.

Participant à la remise du prix, on aperçoit de gauche à droite, M. Roger Harrison du Journal CONSTRUCTO, M. Léonard Castagner, ing., gouverneur de l'AIMQ, M. René Soucy, ing., directeur général de la ville de Thedford Mines, M. Steve Ponton, ing., président de l'AIMQ et Alexandre Meilleur, ing. ■

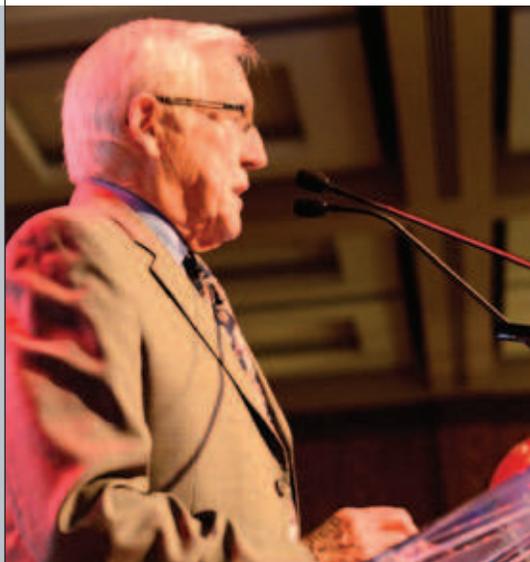


Prix Reconnaissance 2013

Le prix Reconnaissance 2013 a été remis à Dominique Robichaud, ing., de la MRC de la Matapédia. M. Robichaud a en effet contribué beaucoup envers l'association depuis plusieurs années, notamment comme administrateur et comme secrétaire. Considéré comme celui qui a formé le premier réseau de l'association, il est l'instigateur de l'outil de partage d'information entre les membres qu'on désigne aujourd'hui par «Les appels à tous». Il a finalement participé à l'organisation de quatre séminaires annuels de formation.

Diplômé de l'université de Sherbrooke, il débute sa carrière en 1983 en génie municipal. Maintenant au sein de la MRC de la Matapédia, il offre des services de consultation dans les différentes sphères du Génie à 18 municipalités réparties sur un vaste territoire.

Il reçoit son prix des mains du président et de M^{me} Chantale Lavoie, préfet de la MRC de la Matapédia. ■



Activités festives du lundi soir

Les célébrations du 50^e anniversaire de l'association se sont déroulées avec fébrilité particulièrement avec la réalisation de deux activités festives importantes qui se sont déroulées le lundi soir 16 septembre 2013 en deux volets.

La première a eu lieu au salon des exposants qui a été aménagé pour l'occasion en Musée et décoré aux cinq couleurs du concept de la fête de 50 ans. En effet, des pièces anciennes situées à différents endroits dans la salle et dans les kiosques nous faisait revivre une

autre époque pas si lointaine pour plusieurs. Les convives ont ainsi pu se déplacer à travers les kiosques, échanger entre eux et avec les représentants des exposants et apprécier de très bons moments. Merci aux exposants de s'être si bien impliqués dans cette activité majeure.

Le souper a eu lieu dans le salon des exposants. Plusieurs anciens présidents de l'association devenus gouverneurs étaient présents et ont été réunis à des tables d'honneur. L'on retrouvait à l'une de ces tables l'invité d'honneur de la soirée M Claude Raynault, gouverneur, qui s'est adressé aux personnes présentes en expliquant ce que l'association représentait pour lui. Par la suite, un hommage a été rendu à ceux qui ont tenus les rennes de l'association durant toutes ces années. M Léonard Castagner, à titre de représentant des gouverneurs, est venu souhaiter un bon 50^e anniversaire à l'association.

On ne pouvait pas passer sous silence les exposants qui au fil du temps renseignent les membres sur les produits et services disponibles. En 2013 ce sont tous les exposants présents qui ont été remerciés pour leur présence et leur participation au séminaire de formation ainsi qu'aux activités du 50^e anniversaire de l'association. Ceux-ci ont bien répondu à l'appel de participer aux formations sur le réseautage et de s'impliquer dans les activités.



Comme durant tout le séminaire, le souper suivait le thème «5 décennies, 5 couleurs et un réseau». Ainsi les présentations des présidents se sont faites par décennie et celles des exposants suivant leur numéro de kiosques regroupés en décennie.

Suite à ce souper, haut en couleur, les 250 convives ont été invités à prendre place dans des autobus les amenant à la deuxième partie de la soirée, soit à la salle de spectacle de la ville de Rimouski, la salle Desjardins-Télus.

Reçus par un groupe de musiciens étudiants du CEGEP, les personnes étaient amenées à l'intérieur de la salle pour un spectacle monté tout spécialement pour le 50^e anniversaire de l'association. Sous forme d'un bulletin de nouvelle, l'animateur Bernard Lepage nous a fait voir ses talents de comédien. Le spectacle, dynamique et rempli d'émotions, bâti également sur les cinq dernières décennies, nous faisait revivre des moments qui se sont passés dans le monde à différentes époques, brillamment entremêlé d'interview d'anciens présidents, de photos de l'association et de musique présenté par le groupe Rainbows.

Après une pause porto-chocolat, un spectacle présenté par l'humoriste bien connu François Morency est venu combler les attentes des personnes présentes.

Ce fut une soirée mémorable d'anniversaire où tous ont été conquis par tout ce qu'ils ont vécu. C'était vraiment une soirée très réussie dont chacun se rappellera longtemps. ■





Assemblée générale annuelle

Une quarantaine de membres ont assisté à l'assemblée générale annuelle de l'association qui s'est déroulée le mardi après-midi. Lors de cette séance, le président, M. Steve Ponton, a présenté les accomplissements du conseil d'administration et de l'association dans son ensemble au cours de la dernière année. Par la suite, lors d'une séance de vidéo conférence, l'auditeur indépendant engagé par l'association, M. Paul Roy, a présenté aux membres présents les grandes lignes du bilan financier de l'AIMQ de la dernière année, qui inclut un excédent positif de 16 439 \$. Finalement, l'assemblée a procédé au renouvellement de certains postes vacants au sein du conseil d'administration et le nouveau président élu, M. Louis Loiselle, ing., de la ville de La Tuque a remercié les membres de ce vote de confiance. Il en a profité pour leur faire part de ses priorités pour la prochaine année. ■



Partenaires

Outre les exposants présents qui furent des partenaires dans la tenue du séminaire de formation 2013 et des activités du 50^e anniversaire, l'association a pu compter sur les quatre partenaires suivants, soient :

PARTENAIRE PLATINE



M^{me} Nathalie Lasnier, représentante de ce partenaire regroupant trois associations du domaine du béton a pris la parole lors du souper du 16 septembre présentant les trois associations et remerciant l'AIMQ.

PARTENAIRES ARGENT



Nous les remercions tous pour leur participation.



QUE SONT-ILS DEVENUS?



Par **Richard Lamarche**, gouverneur et adjoint administratif de l'AIMQ

Afin de retrouver vos collègues qui ont changé d'emploi au cours de la dernière année, l'AIMQ vous informe... Il est cependant possible qu'on en ait oubliés, donc, si vous en connaissez, écrivez-nous au aimq.rlamarche@videotron.ca pour la prochaine parution de votre revue *Contact Plus*.

CEUX QUI ONT CHANGÉ DE VILLE

NOM	ANCIEN POSTE	NOUVEAU POSTE
Normand Lussier , ing.	Ingénieur chargé de planification Retraité (septembre) de Ville de Montréal	Chef de division - Travaux publics Ville de Sainte-Catherine
Catherine Hirou , ing.	Chef de division - Voie publique et mécanique Ville de Brossard	Directrice du Service des Travaux publics Ville de Sainte-Adèle
Éric Dancause , ing.	Directeur du service du Génie MRC - Beauce - Sartigan	Directeur - Division des TP et S. Tech. Ville de Montréal - Est

NOS NOUVEAUX MEMBRES DEPUIS LA REVUE N° 86

NOM	POSTE	VILLE
Olivier Maître , ing.	Chef division Génie	Ville de Sainte-Adèle
Gérald Tremblay , ing.	Directeur Service des Travaux publics	Ville de Rivière-du-Loup
Nathalie Lévesque , ing.	Chargée de projet	MRC de la Matapédia
Nathalie Houle , ing.	Chef de service - Travaux publics et Génie	Ville de Trois-Rivières
Linda Lamarche , ing.	Chargée de projet	Ville de Longueuil

DÉPART POUR LA RETRAITE

NOM	POSTE	VILLE
Denis Latouche , ing.	Directeur du service Génie et Travaux publics	Ville de Rimouski - octobre

TRANSFERT VERS/OU AU SEIN DE L'ENTREPRISE PRIVÉE

NOM	ANCIEN POSTE	NOUVEAU POSTE
Martin Chamberland , ing.	Chef de service - Génie Ville de Brossard	Destination inconnu

- Analyse hydraulique / Plan directeur
- Caractéristiques et localisation des composantes hydrauliques projetées (pompes, réducteurs de pression, réservoirs, etc.)
- Optimisation de la capacité des réserves d'eau pour la protection contre les risques d'incendie
- Conception de systèmes de rinçage
- Programmes complets d'entretien préventif
- Séances de formation accréditées par l'OIQ, relativement au « Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs »
- Débit disponible - protection incendie globale



Par **Stéphane Larivée**, ing., administrateur de l'AIMQ

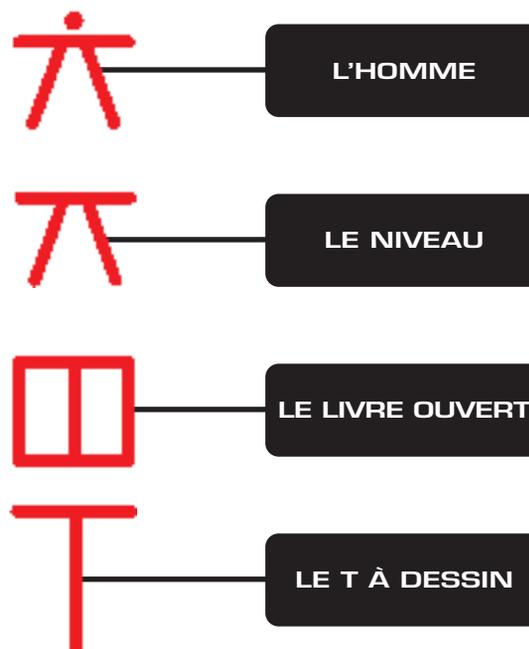
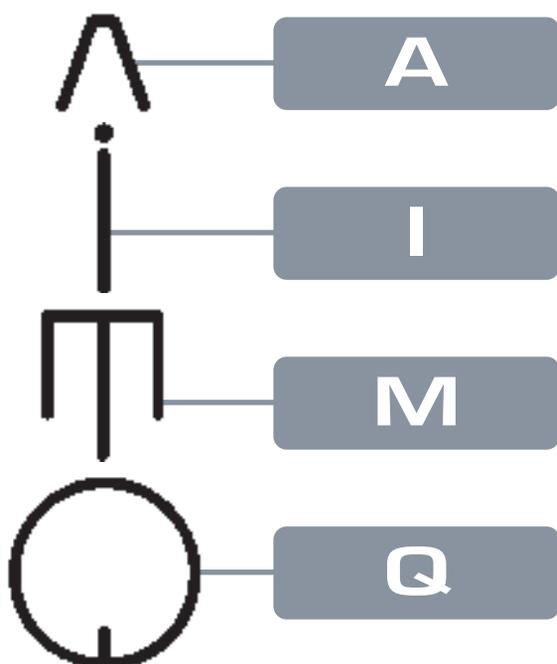
Lancement officiel du nouveau logo de l'AIMQ

Dans le cadre du 50^e anniversaire de notre association, le CA avait vu l'opportunité de refaire une beauté à notre logo qui a représenté fièrement l'association depuis plusieurs décennies. Le mandat qui avait été donné par la CA consistait à proposer 3 nouvelles versions du logo complètement revampées ainsi qu'une version améliorée du logo existant. Afin de ne pas nuire au séminaire du 50^e, il a été convenu d'effectuer le lancement du nouveau logo à l'automne 2013.

C'est ainsi que la firme de conception graphique Rouleau-Paquin nous a proposé 3 conceptions de logos totalement différents les uns des autres et une version améliorée du logo actuel. Le CA a dû se prononcer sur le choix du nouveau logo! Ainsi, parmi les 4 choix proposés, soit les 3 nouveaux concepts ou l'amélioration du logo existant, la CA a dû passer au vote tant la lutte était serrée. De façon *in extrémist* le choix s'est arrêté sur l'amélioration du logo existant.

Évidemment le nouveau logo se rapproche de l'ancien mais les principales différences sont : ce qui était noir est devenu rouge ce qui démontre plus de vivacité. Ce qui était rouge est devenu blanc pour ajouter une pureté et une plus grande transparence. De plus, les traits sont plus larges et les coins sont arrondis pour démontrer un côté moins rigide, moins cartésiens de l'ingénieur. Finalement, on peut remarquer à l'intérieur une nuance de gris (aucune référence au best seller Nuances de Grey) qui a l'effet d'un projecteur fixé sur l'homme.

Comme l'identification du logo possède les mêmes significations que l'ancien, le CA a décidé d'en conserver l'origine. Voici donc un petit rappel de la genèse du logo.



Ainsi donc, nous voici reparti avec un nouveau logo plus actuel et représentant une étape charnière de notre association, et ce pour un autre 50 ans...

Équipée pour vous servir!

J.B.Deschamps inc. est fière d'être partenaire avec le **Magazine Contact Plus** depuis plus de dix ans. Avec nos nouvelles presses des plus modernes à Québec et à Montréal, nous sommes toujours prêts à affronter les défis les plus grands et vous servir avec la qualité de notre service et de notre travail qui ont fait notre renommée. En plus de ces équipements ultra-modernes pour l'impression offset, avec *J.B.Deschamps Division numérique* nous sommes en mesure de combler l'offre d'impression grâce à notre parc de plus de neuf presses numériques.



J.B. Deschamps
imprimeurs depuis 1926 inc.

Votre représentant, Dany Fortin
www.jbdeschamps.com
514.353.2493 poste 3226